

Le SNALC un syndicat indépendant

Le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et n'est attaché à aucune organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts, article 1).

Contrairement aux autres organisations représentatives, le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État. Cela garantit son indépendance. Il n'agit que par les cotisations de ses adhérents et s'est engagé à reverser intégralement à des associations caritatives toute subvention qu'il pourrait percevoir de l'État.

